Zones humides du plateau de Gavot

Lettre Natura 2000

Lettre d'information n°1 – Février 2019

EDITO

« Notre territoire qui s'étend des crêtes des montagnes aux rives du Léman et de la Morge à la Dranse bénéficie largement de la richesse des milieux naturels en termes de biodiversité, de tourisme, d'économie et de grande qualité de vie.

Ces milieux naturels doivent être protégés pour que les générations futures puissent elles aussi en profiter.

Les programmes de préservation et de restauration des zones humides du Pays de Gavot contribuent de manière importante aux multiples actions menées par la Communauté de Communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance en faveur de l'environnement. »

Renato Gobber
Vice-président à l'environnement CCPEVA

SOMMAIRE

Les zones humides du plateau de Gavot : des espaces de biodiversité ... 1
La gestion comme outil de préservation et de restauration 3
Aidez-nous à préserver le patrimoine naturel de notre territoire 3
Contact 4
En savoir plus 4

LE RESEAU NATURA 2000 : QU'EST-CE QUE C'EST?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels identifiés au sein de l'Union Européenne pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et des habitats naturels qu'ils abritent. Son objectif est d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable de ces milieux naturels et de ces espèces reconnus d'intérêt européen.

L'ambition de Natura 2000 est de **concilier les activités socio-économiques humaines et la préservation de la biodiversité.**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

LES ZONES HUMIDES DU PLATEAU DE GAVOT : DES ESPACES DE BIODIVERSITE

Les zones humides du plateau de Gavot représentent 145 ha répartis en 38 sites distincts. Leur biodiversité et leur richesse fonctionnelle sont reconnues au niveau international (**réseau Natura 2000** et **convention internationale RAMSAR** sur la protection des zones humides qui a pour rôle la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides pour contribuer à la réalisation du développement durable dans le monde entier).

Ces sites abritent **une biodiversité remarquable tant en terme d'habitats naturels que d'espèces végétales ou animales**. Dans ces marais et tourbières, on peut croiser de discrètes orchidées (Liparis de Loesel ①) ou des libellules remarquables (Agrion de Mercure ②).

Au cœur de l'impluvium des eaux minérales d'Evian, ces zones humides jouent **un rôle primordial pour la qualité de l'eau** (dénitrification, filtration et rétention des polluants).

Ces milieux participent également à la **protection contre les inondations**, en préservant la capacité d'absorption des sols.

Néanmoins, ces sites classés sont extrêmement vulnérables.

Les préserver relève de l'intérêt commun.

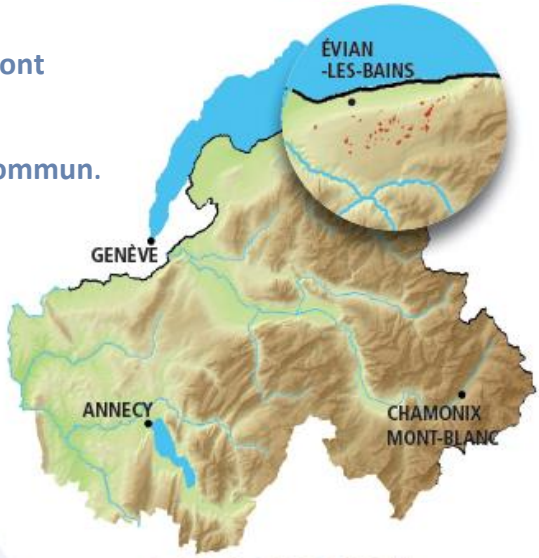

LOCALISATION
EN HAUTE SAVOIE

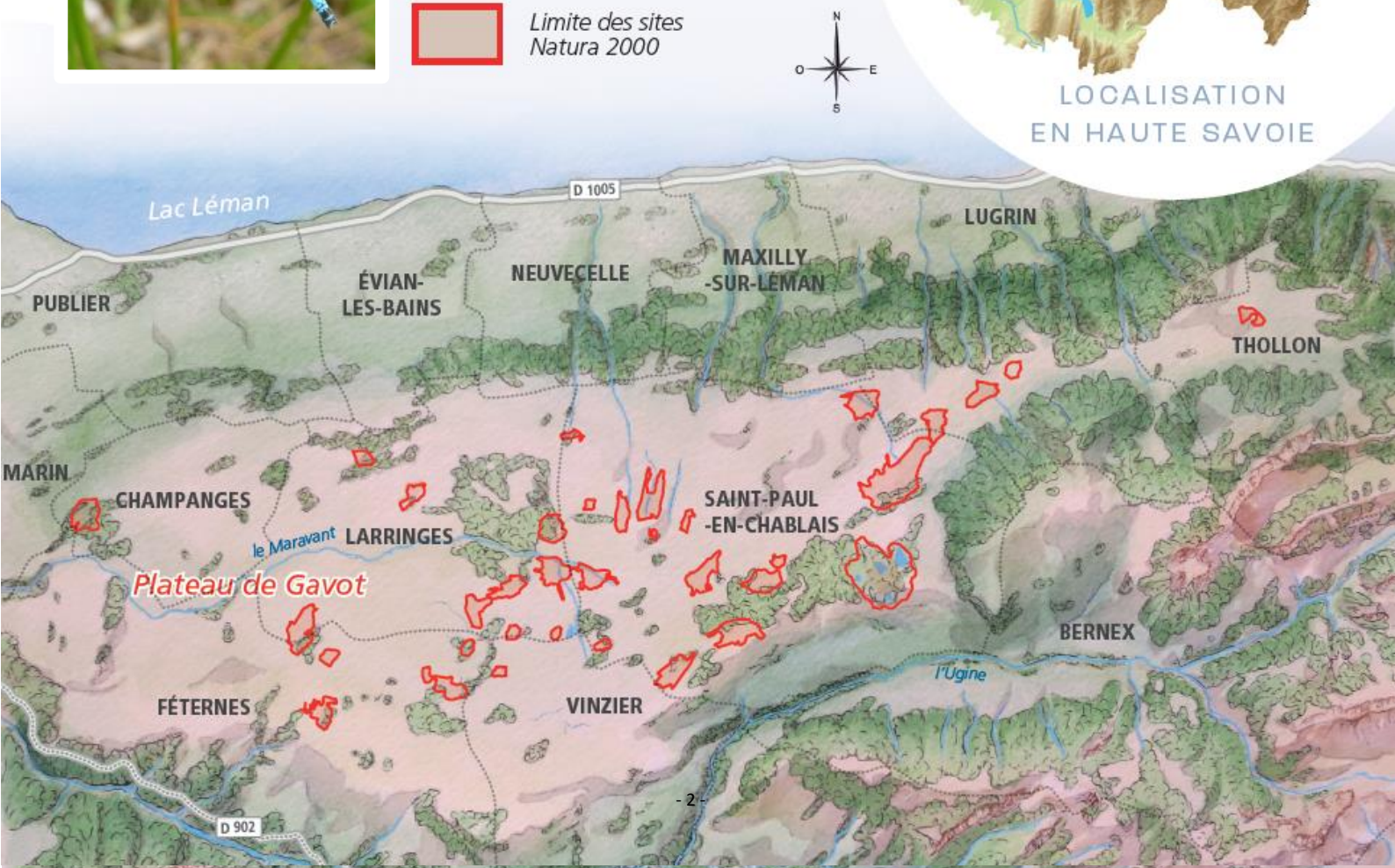

LA GESTION COMME OUTIL DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION

Depuis bientôt 20 ans, les zones humides du plateau de Gavot sont régulièrement entretenues. La communauté de communes Pays d'Evian - Vallée d'Abondance (CCPEVA) investit dans des **travaux de restauration et de conservation** et souhaite **pérenniser la gestion des parcelles à forts enjeux**. Ces investissements présentent aujourd'hui de bons résultats compte tenu de la grande variété d'espèces observées, dont certaines très rares.

Objectif n°1 : Limiter la fermeture des habitats naturels :

Les habitats naturels ouverts des marais du plateau possèdent une valeur patrimoniale exceptionnelle. Il est nécessaire de les préserver, notamment contre la colonisation par les jeunes arbres et les ronces. **Un débroussaillage léger ainsi qu'une fauche d'entretien permet de conserver ces milieux ouverts.**

Objectif n°2 : Lutter contre les espèces invasives :

L'expansion des **espèces exotiques envahissantes** (introduite hors de leur aire de répartition naturelle) est la deuxième cause de la perte de la biodiversité dans le monde. Sur le plateau de Gavot, si aucune gestion adéquate n'est entreprise, les plantes invasives (Solidages ③ et Balsamines ④) deviendront un véritable problème pour le maintien de la biodiversité locale. Les travaux consistent à **un arrachage manuel des plants avant qu'ils n'arrivent à maturité afin de réduire leur expansion et dans l'idéal de totalement les éradiquer.**

AIDEZ-NOUS A PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL DE NOTRE TERRITOIRE

Visite du marais de Maravant et information à destination des propriétaires des sites Natura 2000

Rendez-vous le vendredi 7 juin à 14 h au parking du collège du Pays de Gavot à Saint-Paul

Inscription obligatoire (04 50 73 91 91 - 06 07 72 05 23 ou anais.mas@cc-peva.fr)

Aujourd'hui, la moitié de la surface des 38 zones humides du plateau de Gavot est communale. Une grande partie reste privée et vous êtes plus de 200 propriétaires à vous partager une portion de ce patrimoine naturel. **Vous jouez donc un rôle essentiel dans la conservation de ces sites classés**.

Afin de nous aider à préserver la richesse de ces milieux, deux possibilités s'offrent à vous :

- ✓ La première est **la cession**. Pour ceux qui le désirent, les communes peuvent acheter les parcelles classées Natura 2000 afin de pérenniser les interventions de gestion.
- ✓ La deuxième est la **signature d'une convention d'usage pour travaux de restauration** : d'une durée de 6 ans, elle comporte un ensemble d'engagements permettant la réalisation des travaux. **Le coût de l'entretien est alors pris en charge dans son intégralité par la communauté de communes.** Vous êtes nombreux à avoir signé une première convention d'usage (ou autorisation de travaux) dans les années 2000. Aujourd'hui, nous souhaitons relancer cette opération avec vous afin de conserver les marais. Un exemple de convention est en ligne sur notre site internet (lien au dos).

Nous vous invitons à vous signaler auprès de nos services si cette démarche vous intéresse ou si vous souhaitez de plus amples informations (contact au dos). Les personnes qui le souhaitent, pourront être rencontrées individuellement afin de leur exposer les détails.

Si vous possédez des parcelles qui revêtent un intérêt majeur, et en l'absence de manifestation de votre part, nos services pourront vous contacter afin d'échanger avec vous sur la préservation de ces espaces.

CONTACT

Anaïs Mas

Technicienne environnement

anais.mas@cc-peva.fr ou **lalie.chochon@cc-peva.fr**

04 50 73 91 91 - 06 07 72 05 23

Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance
851 avenue des rives du Léman – CS 10084 74500 Publier
Standard : 04 50 74 57 85

Tréfle d'eau

Floraison des orchidées dans les marais

EN SAVOIR PLUS

Le site Natura 2000 des zones humides du plateau de Gavot :

www.cc-peva.fr rubrique Environnement, « Les espaces naturels classés »

Le réseau Natura 2000 :

www.natura2000.fr

Les zones humides en général :

www.zones-humides.org

Sentier du Maravant

Marais à Linaigrette

Pie grièche écorcheur

Crédit photos : CCPEVA; ASTERS ; L. Merry ; J. Bisetti – réalisation Janvier 2019